



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 7 juillet 2016

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

FO vous alerte une fois de plus sur la situation du département alors que les restructurations et les travaux durent et perdurent et les conséquences qu'elles induisent pour les personnels impactés en termes de risques psychosociaux (RPS) - *car oui les RPS existent !*

Sous le terme d'agents, nous entendons bien entendu l'ensemble de nos collègues y compris les cadres à la tête de ces structures.

Dans un contexte sans précédent de bouleversements du réseau de la DGFIP et de suppressions d'emplois, comment est-il possible de relever le défi de l'amélioration des conditions de vie au travail et d'inverser la courbe de la morosité et du mal-être des personnels DGFIP ?

Ce ne sont pas les résultats de l'observatoire interne IPSOS qui nous rassurent sur ce sujet. À ce titre, faut-il vous rappeler que l'enquête semestrielle de l'hiver 2015 révèle que la note moyenne mesurant la qualité de vie au travail à la DGFIP est de 6,1 sur 10, la plus faible de toutes les directions du ministère et en deçà de celle de la Fonction Publique d'État qui est de 6,7. La cotation du stress ressenti au travail fait ressortir une notation moyenne de 6,4 sur 10 pour les agents de la DGFIP qui, là encore, se seraient bien passés d'être les premiers de la classe dans ce genre de classement vis-à-vis des autres directions bercyennes. Notre administration s'est semble-t-il émue des conséquences des politiques dogmatiques. Pour preuve, elle a mis en place des mesures censées améliorer les conditions de vie au travail.

Ces mesures (Tableau de Bord de Veille Sociale, Espace De Dialogue, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, etc...) ne sont en fait que des outils de recensement du mal-être et non pas des solutions aux difficultés rencontrées par les agents.

Comme une photographie qui permet de constater une plaie ... mais qui n'en est absolument pas son remède !

FO considère que ces outils ne peuvent pas contribuer concrètement à une amélioration des conditions de vie au travail si l'administration ne met pas les moyens

derrière. Et malheureusement, la réalité du terrain démontre qu'ils ne participent même pas à l'objectif minimaliste d'en limiter la dégradation !

En Loire-Atlantique, **FO** n'aura de cesse d'exprimer sa déception après le COPIL sur le sujet des RPS qui, malgré un coût élevé tant en termes de finances que de temps passé, n'aura finalement débouché que sur bien peu d'actions, bien vite abandonnées ou presque.

Pour **FO**, nous sommes arrivés aux limites d'un exercice devenu au fil du temps de plus en plus convenu et même s'il est toujours permis de soutenir que sans tous ces dispositifs ce serait pire, nous estimons que l'action syndicale ne doit pas se borner à l'installation et au suivi de remèdes palliatifs d'une situation dont les personnels ne sont en rien responsables.

Concernant le TBVS 2015 en Loire-Atlantique, nous ne pouvons pas ne pas mettre en avant les volumes d'horaires écrêtés qui s'élèvent à 5332H ce qui correspond à plus de 3 emplois/temps plein.



Ce chiffre n'intègre pas les écrètements des collègues qui sont au forfait ni ceux qui badgent et retournent travailler pour éviter que cela se voit ! Ajoutons à ce chiffre, les 618,5 jours de congés définitivement perdus. Là encore cela correspond à près de 3 emplois.

Notons aussi – même si le sujet est un peu différent - le nombre de jours mis sur les CET ... qui s'élèvent quand même à 5 108,50 jours (soit 23 emplois).

Comme chaque année, nous avons regardé de près les sites où les écrètements sont inquiétants, pour ne pas dire démentiels pour certains.

BILI avec ses 523H écrêtées remporte comme à son habitude la palme d'or. Et même pire que d'habitude ! Les restructurations pharaoniques de votre prédécesseur n'ont pas épargnées nos collègues ... et ce n'est pas fini !

Le SIP de Saint-Nazaire, de Nantes Nord et de Pornic, les trésoreries du Loroux-Bottreau, de Savenay et de Vertou, le PCE2, Nantes Municipale et l'AJV sont également bien placés dans le top10 des écrètements.

A nos collègues, nous ne dirons jamais assez de se préserver. Se faire écrêter, perdre des congés, ne pas prendre sa pause méridienne tout cela contribue à cautionner les suppressions d'emplois même s'il faut du

Les élus **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

temps pour en prendre conscience.

Cela nuit également gravement à la santé. Il est grand temps que chacun de nos collègues en ait conscience ... car nous le savons, ce n'est pas la DGFIP qui prendra soin de chacun d'eux !

Pour **FO-DGFIP**, la seule véritable solution, serait d'avoir des moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir sereinement nos missions de service public.

Pour conclure, nous rappellerons à nouveau que ce sont les employeurs qui restent responsables de l'organisation du travail et pour **FO**, la qualité de vie au travail ne doit pas rester un simple slogan !

Ce combat syndical, **FO** le poursuit avec détermination, et notamment l'objectif de reconnaissance du Burn-Out au tableau des maladies professionnelles, dans la perspective de prise en charge du financement des pathologies par les employeurs.

Tableau de bord de veille sociale

Le TBVS est une photographie annuelle qui retrace des éléments importants qui permettent notamment d'attirer l'attention sur les difficultés d'un service :

- le nombre d'agents,
- les taux de couverture des effectifs et d'encadrement,
- le nombre de jour d'arrêts de maladie, de jours de congés de maladie de courte durée (< à 5 jours),
- le nombre de congés de longue maladie,
- le nombre de jours de congés annuel et/ou ARTT mis en CET, de jours de congés non pris,
- le nombre d'écrêtements des horaires variables et le volume horaire écrêté,
- le taux de demandes de mutations,
- le nombre de signalement de violence physique ou verbale d'origine interne/ externe,
- le nombre d'accidents de services dont trajets avec/sans arrêt maladie et le nombre de jours d'arrêts maladie liés,
- le taux de refus de participation aux entretiens annuels d'évaluation,
- le nombre de réunions de services,

S'y ajoutent en global pour le département, quelques éléments comme le nombre de jours de grève à revendications locales, le nombre de droit d'alerte ou de retraits exercés, les suicides et tentatives de suicides hors et sur le site de travail, le nombre de CTL, CHSCT, CDAS et de réunions informelles...

Bien entendu, quand il existe des situations d'urgence, le

TBVS ne peut pas être utile puisqu'il vient trop tard (milieu de N+1). Pour autant, cela reste un outil précieux dans la connaissance des structures.

Cet outil devrait lui aussi être étudié simultanément avec le DUERP et le PAP 2016 pour une meilleure efficacité.

Concernant les réunions de service, il existe toujours de trop grandes disparités.

A **FO**, nous avons rappelé que c'est un des rares éléments qui avaient émergés du Comité de Pilotage des RPS, étude qui avait été financée par le CHSCT pour la modique somme de 45 000 € !

RPS : risques psycho-sociaux

Concernant les RPS, nous rappelons aux collègues qu'ils n'ont pas demandé à subir autant de suppressions d'emplois. Nous l'avons écrit dans notre motion : les écrêtements d'horaires variables, les congés perdus, les heures faites après avoir pointé sont tout bénéfique pour l'administration. C'est non seulement cautionner les suppressions d'emplois mais c'est aussi et surtout jouer avec sa santé !

Rappelons que 2017 sera dans la même lignée que les années précédentes puisque **1512 nouvelles suppressions** sont annoncées pour Bercy ce qui représente 60 % des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'Etat !



En dernière page, un récapitulatif des chiffres les plus marquants liés au TBVS.

Organisation du pôle juridictionnel

Par note du 1^{er} octobre 2015, la DGFIP a décidé de créer des pôles juridictionnels dans les directions où résident un tribunal administratif. C'est donc le cas de la Loire-Atlantique.

Le pôle du 44 prendra effet au 1^{er} septembre 2016 et aura pour compétence géographique la région des Pays de Loire. Il sera implanté au sein de l'actuelle Division des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) au sein du pôle fiscal (Cambronne – bâtiment Audubon).

Ce pôle a vocation d'assurer la défense des dossiers de la région devant le tribunal administratif.

Au 1^{er} septembre seront donc transférés 739 dossiers à des stades différents :

- 515 particuliers,
- 5 patrimoniaux,
- 220 professionnels,
- 56 faisant suite à CFE,

L'équipe sera composée de 7 rédacteurs. Cette création

induit des transferts d'effectifs qui ont été entérinés lors du CTL emplois de décembre 2015 (Rappel: boycottés par les syndicats).

Les effectifs :

Département	44	49	53	72	85
Emplois	+4,5	-2	-0,5	-1	-1

Qui dit création, dit présentation du projet en CHSCT :

La compétence du CHSCT en matière de conditions de travail se traduit réglementairement par l'obligation de soumettre à l'avis du CHSCT certains projets. Il en est ainsi des projets d'aménagement importants modifiant (...) les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de (...) l'organisation du travail.

La notion d'importance a été précisée par la jurisprudence sociale. En effet, des arrêts ont conclu que l'importance du projet se définit à la fois à un niveau quantitatif (nombre significatif de salariés impactés) mais que le nombre de salariés impactés ne détermine pas à lui seul l'importance du projet.

Considérant le nombre de dossiers transférés et la compétence géographique de ce nouveau pôle, **FO** a insisté pour que le CHSCT soit saisi.

La DRFiP44 a refusé, arguant qu'il ne s'agissait pas d'un service en-soi. Elle joue sur les mots... faut espérer qu'il n'y ait pas de maux ...

Bien que cette création ait été imposée par Bercy, elle décision était soumise au vote. **FO** s'est abstenu.

Bilan CHS-CT 2015

Le bilan du CHSCT doit obligatoirement être présenté en CTL. C'est fait cette année très tardivement. Trop. Ce qui forcément perd de son intérêt ...

De même, le DUERP et le PAP (Programme Annuel de Prévention) de notre direction n'ont pas encore été présentés ni en CHSCT ni en CTL. Là également, leur intérêt en prend un sérieux coup ...

Installation de l'accueil du site St-Nazaire de Gaulle à Pressencé

Ce point avait fait l'objet d'une commission immobilière le matin même du 7 juillet.

Il a donc été abordé beaucoup plus rapidement à ce CTL qui se tenait juste sur l'après-midi, la 1ère séance prévue elle sur la journée ayant été boycottée. Dans un 1^{er} temps, une demande de report avait été sollicitée (le jeudi 23 juin étant une journée d'actions contre la Loi El Khomri) et refusée par la DRFiP44.

Pour ceux qui siègent aux deux instances, cette journée du 7 juillet tenait du marathon...

FO a demandé à ce qu'un planning prévisionnel des travaux sur Saint-Nazaire soit mis en ligne sur Ulysse44. A chaque restructuration, **FO** fait la même demande car il nous paraît capital que les collègues soient un minimum informés. Cela diminue notablement le stress souvent lié à l'incertitude et au manque de communication. ... Quitte à modifier régulièrement le planning. Ça sert à ça le prévisionnel !



Par ailleurs, nous étions intervenus pour les collègues du recouvrement qui souffraient non seulement du bruit (et ce depuis plusieurs années!) mais qui avaient aussi été placés dans l'obscurité sans en avoir été avertis. Ils ont finalement été installés à la RF fin juin 2016. Ils déménageront de nouveau en septembre pour rejoindre le site Pressencé.

La situation des agents du courrier a pareillement été abordée par **FO** (bruit, odeurs, obscurité, ...). Ils doivent être consultés par BILI en juillet.

La livraison du 2nd étage devrait également intervenir en septembre. A la fin de ce même mois, les collègues du SIP de St-Nazaire hébergés sur la RF (hors recouvrement) et Pressencé devraient réintégrer le bâtiment De Gaulle.

L'accueil sera lui déporté à Pressencé provisoirement (après des aménagements limités), les travaux devant commencer à De Gaulle en octobre. Le retour sur le site De Gaulle est prévu avant la campagne IR.

L'accueil à Pressencé sera réduit (lundi mercredi et vendredi de 9H à midi – ou sur RDV le reste du temps).

Le sujet de l'ascenseur a été évoqué et au CHSCT, et au CTL. A **FO**, nous pensons – et nous l'avons dit - qu'il est grand temps pour Bercy de cesser de tergiverser.

Si aucune solution n'a été trouvée, la lumière ne va pas jaillir après autant d'années ! Pendant tout ce temps, ce sont les collègues qui subissent ! ..même ceux qui ont des difficultés de santé !



De nombreuses questions ont été posées. Toutes n'ont pas trouvé réponse. La responsable de Bili en a pris note et doit aviser.



Tableau de Bord de Veille Sociale

Récapitulatif annuel

	Nbre agents au 1 ^{er} sem	Nbre de jours d'arrêts maladie	Nbre de congé lg maladie			Nbre agents en longue maladie				Nbre de jours sur CET	Congés perdus	Nbre écrêtements /an	Volume horaire écrêté	Nbre de fiches de prévention (assit Prév) dans bilan
			1 ^{er}	2 ^e	an		1 ^{er}	2 ^{èm}	/an					
2013	1 638,10	24 271	21	15	36	15	411	292	703	5 361,50		1523	5 660H et 46mn	12
2014	1 581,00	17 645	21	15	36	15	523	402	925	4 544,50		1408	5 187H et 56mn	9
2015	1 552,80	15 251	16	11	27	11	675	419	1094	5 108,50	618,50	1409	5 332H et 1mn	25

